



Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE
063 43 00 00 (01)

Réf. Com.Léglise : PUN 2022/002

Réf. DPA. : 10004699

Réf. DATU: F0510/85046/PU3/2021/2/TD-2176234

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT (A.G.W. 04.07.2002 – Annexe X)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué et technique sont saisis d'une demande de permis unique pour construire et exploiter un complexe hospitalier - [Complexe Hospitalier Régional Centre Sud \(CHR-CS\)](#)

ainsi qu'une station d'épuration, aménager un échangeur autoroutier, modifier et supprimer des voies régionales et communales.

Le demandeur est : VIVALIA - Chaussée d'Houffalize, 1 à 6600 Bastogne.

Le bien concerné est situé Rue de la Forêt, à 6724 Houdemont, territoire de la commune de HABAY.

Le dossier a fait l'objet d'une Etude d'Incidences sur l'Environnement.

Le projet implique l'application du décret voirie et l'organisation d'une enquête publique suivant les modalités prévues à l'article 24 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le projet implique une demande de dérogation au prescrit du plan de secteur et une demande d'écart aux prescrits du SDC :

- Dérogation à la zone agricole du plan de secteur.
- Ecart à la zone agricole prioritaire et à la zone agricole d'intérêt écologique et/ou paysager du Schéma de Développement Communal.
- Ecart à l'objectif d'implanter le projet d'Hôpital sur le site dit « Habay-Gare ».

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 16/05/2022.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--|
| 09/05/2022 | 16/05/2022 | Administration communale de LEGLISE, le 20/06/2022 à 11 h | Collège communal Rue du Chaudfour, 2 à B-6860 LEGLISE |

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9h à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme : Mme Brigitte MATHU (063/43.00.08), Mme Orphise PERLEAU (063/43.00.02) ou Mme Mathilde CONROTTE (063/43.00.07).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE, par courrier électronique: brigitte.mathu@communeleglise.be, orphise.perleau@communeleglise.be ou mathilde.conrotte@communeleglise.be, par télécopie au: 063/43.30.50 ou remises au service urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration communale - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUN 2022/002**. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Brigitte MATHU, Mme Orphise PERLEAU ou Mme Mathilde CONROTTE ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Rue du Chaudfour, 2 - 6860 LEGLISE | Tel - 063 43 00 00 (01) | Fax - 063 43 30 50 | [Compte Belfius](#) - 091-0005078-63

Ouverture des bureaux : lundi au vendredi de 8h30 à 12h - mardi et mercredi de 13h à 16h

Permanences Population & Etat-civil : mardi de 16h à 19h et samedi de 9h à 12h

Le service Aménagement du Territoire n'est accessible librement que le matin, et uniquement sur rendez-vous l'après-midi.

www.communeleglise.be

Des informations techniques peuvent être obtenues auprès de :

- Demandeur : la S.C.R.L. VIVALIA, représentée par Mme France RIGUELLE

Eu égard à la cyberattaque dont VIVALIA a été victime, cas de force majeure bien indépendant de la volonté du demandeur en permis, une nouvelle adresse mail de contact au sein de ce dernier est mise à disposition pour toute question éventuelle : equipeprojetchrivalia@gmail.com; les autres adresses mails de contact restent pleinement accessibles

- Services du Fonctionnaire délégué (urbanisme) : Thomas Dupaix (mail : thomas.dupaix@spw.wallonie.be ; tél : +32 (0)63 58 90 26)
- Services du Fonctionnaire technique (environnement) : Sigrid Marseaut (mail : sigrid.marseaut@spw.wallonie.be tél : +32 (0)81 71 53 51)

Le fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente conjointement pour statuer sur la demande.

Léglise, le 08 mai 2022.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(s.)M. CHEPPE

(s.) F. DEMASY